Émancipation tendance intersyndicale Lyon-69

FSU (SNES, SNUipp, SNESup,…)

10 avril 2021
http://emancipation69.fr/
69.emancipation@gmail.com

Lettre d'Émancipation (Lyon-69), avril 2021

Le congrès académique du SNES de Lyon s'est tenu en visio-conférence les 6 et 7 avril 2021. Nous publions ci-dessous les interventions des représentants Émancipation et les positions défendues. Le format de ce congrès rendait très difficile les échanges. Nous en avions demandé le report au cas où il ne pourrait se tenir à la Bourse du Travail (la direction U&A comme l'EE en ont exigé le maintien en visio).

Deux thèmes étaient à l'ordre du jour : ***Un système éducatif pour lutter contre les inégalités et démocratiser*** et ***Syndicalisme.***[1]

Les textes préparatoires font le choix d'une entrée par la référence à la situation sanitaire. Mais il n'y a pas un mot sur la "gestion" par Macron de l'épidémie de Covid et les conséquences désastreuses pour les personnels, la jeunesse, les familles...

Sont explicitement sortis des thèmes : la "protection sociale", "les salaires" alors que d'importantes attaques se développent contre la sécurité sociale, l'hôpital et la santé publique, contre le point d'indice, le pouvoir d'achat. Est aussi exclue la question des "libertés" une question pourtant essentielle, alors que Macron multiplie les atteintes aux libertés démocratiques…

Alors qu'avec la mise en œuvre de la *"loi de transformation de la fonction publique"*(LTFP)[2], le gouvernement développe l'offensive contre les garanties statutaires, le combat syndical contre la politique de Macron tend à être exclu du congrès. À noter que le "congrès exceptionnel" prévu à Montpellier en 2022, se tiendra après les élections présidentielles et au milieu des législatives.

Nous publions les interventions et motions *Émancipation* qui ont été centrées sur quelques points essentiels.

Intervention au nom du courant Émancipation

Notre congrès se tient dans une situation particulière.

Si la situation sanitaire nous contraint à limiter nos débats collectifs, c'est l'épidémie de macronnisme qui met dangereusement en cause nos libertés fondamentales.

"État d'exception" contre les libertés fondamentales…

➢ **Le 16 mars 20020, proclamant « nous sommes en guerre », Macron décrétait l'état d'exception,** puis le faisait avaliser par sa majorité aux ordres avec la loi du 23 mars, laquelle a été prorogée plusieurs fois. Calquée sur la loi du 3 avril 1955, durant la guerre d'Algérie, cette loi *d'"état d'urgence sanitaire"*, instaure un véritable **état d'exception.**

Qui peut croire que l'on puisse combattre un virus, soigner les malades, prendre les mesures nécessaires pour protéger les personnels avec des mesures liberticides ?

Or, depuis mars 2020, les fermetures de lits se sont poursuivies sur tout le territoire (moins 300 lits avec la fusion des hôpitaux Beaujon et Bichat), à Lyon (depuis le 1er mars, les urgences de Desgenettes sont fermées alors que celles de HEH sont saturées)… La loi Buzyn s'applique avec les restructurations, fermetures de services, ouverture au privé…

➡Notre congrès se doit d'exiger la satisfaction des revendications portées par les soignants depuis plus d'un an.

Le collectif inter-urgences fête ses 2 ans sous les fenêtres du ministère ...
Le collectif inter-urgences (CIU) a le sens de la mise en scène. Pour fêter ses 2 ans d'existence, une poignée de soignants a mené une action cou...
lequotidiendumedecin.fr

[1] Voir l'US de février et disponibles en ligne ici : https://www.snes.edu/la-vie-du-snes...
[2] https://www.fonction-publique.gouv.fr/loi-de-transformation-de-la-fonction-publique

Macron entend poursuivre coûte que coûte, l'offensive contre l'hôpital public, la sécu, l'enseignement public, les personnels, la jeunesse…

Les conditions catastrophiques dans lesquelles les collègues sont contraints de travailler sont notamment liées à la conjugaison entre la casse du système de santé et les contre-réformes de l'enseignement décidées par Macron. Et Blanquer applique de façon zélée les ordres de Macron en mettant en œuvre son programme.

Ainsi, avec l'éclatement du groupe classe, la multiplication des groupes accroit fortement le brassage des élèves. Avec un cas positif dans une classe, c'est 90 élèves, voire plus encore qui sont "cas contacts" !

…et dialogue social permanent

Macron poursuit l'offensive contre l'école, contre la jeunesse avec la même méthode : la matraque et le dialogue social.

D'un côté la répression des enseignants qui se mobilisent contre les réformes, de la jeunesse. Et de l'autre, le "dialogue social" permanent qui se mène à tous les échelons.

Ainsi, articulés au Grenelle de l'éducation, ce sont plus de 17 groupes de travail (GT) auxquels les directions syndicales ont participé d'octobre à février dans le cadre de l'Agenda social de Blanquer. L'objectif annoncé était clair, mettre en œuvre des mesures définies par le gouvernement, par les contre-réformes.

Quelques exemples de sujets discutés dans ces GT :

- GT *"plus de reconnaissance"* ? alors que le point d'indice est toujours bloqué, on discute de primes de mesures qui opposent les collègues au lieu de les unir. Car, une véritable revalorisation passe par le dégel immédiat et pérenne du point d'indice et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu
- *GT "gestion de proximité"* : soit la casse du cadre national des règles statutaires ;
- GT *"accompagnement individuel"* : combien de collègues résistants aux réformes se voient proposer un accompagnement pour les pousser à abandonner l'enseignement ?
- GT *"finalisation de la réforme des concours"* : soit de la destruction du recrutement sur concours (avec entretien d'embauche), la dislocation des garanties statutaires au profit de l'extension du recrutement de contractuels
- GT sur *"la culture et les pratiques managériales"*.

Comment peut-on combattre ces mesures si on accepte de les légitimer en participant à ces groupes de travail ? Devant les députés, Blanquer se réjouit : *"la gestion (de la crise) n'a pas paralysé notre institution .Nous avons poursuivi les réformes, notamment au travers du Grenelle de l'Éducation. Pour ce qui concerne certains sujets, la crise a pu constituer un accélérateur de progrès, notamment dans le domaine numérique".*

Ce type de dialogue social permanent se décline de plus en plus à tous les niveaux, du national à l'académique et au local. Face à l'offensive de Blanquer, conjugué aux journées d'action il conduit à l'impasse.

Deux exemples :

➔ **Début décembre 2018,** les lycéens se mobilisaient *"pour l'abrogation de la loi ORE, de Parcoursup, des réformes du bac, du lycée, de la voie professionnelle, l'abandon du SNU"*[3]. (400 lycéens se réunissent en AG à la Bourse du Travail). Il était alors possible d'organiser la mobilisation unitaire, la base de ces mots d'ordre clairs, en vue de la grève générale de l'Enseignement. La direction de notre syndicat s'y est refusé poursuivant les sempiternelles concertations.

Isolés, les lycéens étaient soumis à une répression féroce.

➔ **Alors qu'en janvier 2019, la loi Blanquer est sur le bureau de l'Assemblée**, les directions académique et nationale s'opposent à l'organisation du combat national pour le retrait de ces contre-réformes et programment des actions#STOPMEPRIS, avec envoi de lettres à Macron, aux députés, et une série de journées d'actions.

Résultat : la loi Blanquer était définitivement adoptée le 4 juillet 2019.

Et maintenant, le dialogue social se poursuit avec le gouvernement sur la mise en œuvre des contre-réformes.

Le rapport d'activité académique est une déclinaison de l'orientation nationale.

Pour *Émancipation*, il ne s'agit pas de discuter, voire de sanctionner l'investissement militant de la direction académique mais de faire le bilan critique d'une orientation. Parce que cette orientation tourne le dos au combat nécessaire à organiser contre l'application des contre-réformes destructrices de l'enseignement public et des garanties statutaires arrachées par les luttes, nous appelons à voter contre le rapport d'activité académique.
Nous appelons à soutenir ces positions en votant pour la liste *Émancipation* lors des élections internes.

[3] Cf. le tract de l'UNL : https://www.emancipation69.fr/IMG/pdf/18_12_04__pour_la_greve_generale_de_l_en.pdf

Thème 1 : Un système éducatif pour lutter contre les inégalités et démocratiser

Interventions, motions et amendements *Émancipation*

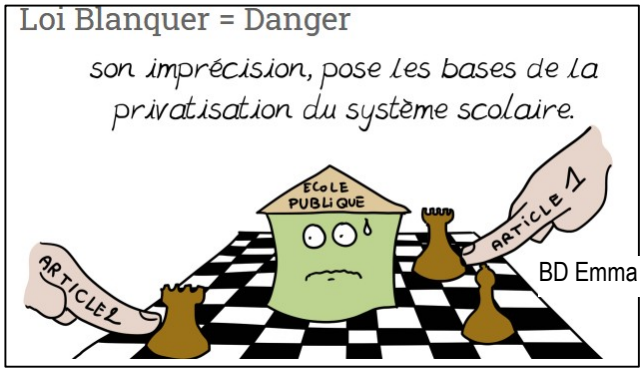

Le texte du thème 1 indique que les *"inégalités sociales de réussite scolaire"* sont renforcées par "les périodes de confinement", et *"aggravées par l'affaiblissement des cadres nationaux et la promotion du couple autonomie/contractualisation*". Mais comment remédier aux inégalités scolaires sans mettre en cause et combattre pour l'abrogation de toutes les contre-réformes ?

Les contre réformes de Macron-Blanquer portent des coups majeurs à l'Enseignement public. Elles renforcent notamment les financements publics alloués à l'enseignement privé. Notre congrès doit donc formuler une première exigence :

Motion *Émancipation* 1 : **Réaffirmer le combat en défense de l'école publique**

L'existence d'un système d'enseignement privé (financé par l'État) est un obstacle majeur à toute amélioration du système éducatif public. L'enseignement privé (confessionnel ou non confessionnel) contribue de manière décisive à empêcher toute réelle mixité sociale dans l'Enseignement public, et conduit à la formation de ghettos éducatifs dans nombre de quartiers. Pour des motivations diverses, nombre de familles soucieuses de l'avenir de leur enfant font le choix d'abandonner l'enseignement public. Cette concurrence ne fait que s'aggraver et s'ajoute à la non mixité sociale d'un certain nombre de quartiers et de villes.

C'est sur la base de cette concurrence organisée par le privé que se sont développées et se développent toutes les contre-réformes visant à introduire la concurrence entre les établissements publics eux-mêmes.

Le congrès du SNES réaffirme donc, pour commencer, l'exigence historique de fonds publics à l'école publique (nationalisation laïque, sans indemnité, de l'enseignement privé sous contrat). Le SNES et la FSU doivent engager une campagne publique sur cette revendication.

Par ailleurs, l'offensive du gouvernement Macron contre le métier et le statut des personnels enseignants met aussi gravement en cause l'égalité d'accès à l'enseignement pour toute une génération. Alors que les missions liées au statut de fonctionnaire avaient pour objectif de rendre effective l'égalité sur tout le territoire, les coups portés au statut avec l'individualisation des carrières va de pair avec le *"parcours individuel de l'élève"* inscrit dans la loi dite pour *"une école de la confiance*". La liquidation des commissions paritaires dont le rôle était de veiller à l'égalité des droits en matière de mutation, d'avancement au regard de règles statutaires nationales, attestent de cette marche à la destruction du statut au profit d'un recrutement sous contrat. La réforme des concours est un élément essentiel de ce processus.

Motion *Émancipation* 2 : **Réforme des concours et de la formation initiale**

Le congrès du SNES de Lyon condamne l'ensemble de la réforme des concours et de la formation initiale, à commencer par la mise en responsabilité des candidats, en qualité de contractuels, avant les concours et l'introduction d'un oral qui relève de l'entretien d'embauche.

Il dénonce les objectifs du gouvernement (développement du recrutement sur contrat et précarisation des personnels, assèchement du recrutement statutaire, formatage des personnels…). Il considère que ce projet de réforme participe de la redéfinition du métier voulue par Macron et Blanquer.

Le congrès du SNES de Lyon se prononce pour l'abrogation de la réforme des concours et de la formation initiale. Il demande au SNES et à la FSU de prendre position en ce sens et de quitter le comité de suivi des INSPÉ.

Amendements Émancipation

Point 1 – Amendement Émancipation 1

Ajouter : Le SNES refuse tout pilotage des établissements par contrat d'objectif ou évaluations, qui ne peut avoir pour conséquence que leur mise en concurrence et une territorialisation accrue de l'éducation nationale.

Point 2- Amendement Émancipation 2

Remplacer le dernier § par :

Le Snes s'oppose à toute contractualisation des établissements scolaires. Il demande en conséquence le retrait de l'expérimentation sur les "cités éducatives", du projet de réforme de l'éducation prioritaire et l'abandon de l'expérimentation des Contrats locaux d'accompagnement (CLA) qui sont destinés à s'étendre à tous les établissements scolaires et constituent de graves remises en cause du statut des enseignants. Le SNES refuse toute concertation sur ce projet et quitte les comités de suivi locaux.

Le Snes défend une éducation prioritaire fondé sur une limitation des effectifs et un abondement de DHG. Il s'oppose à toute baisse de moyens, à toute mesure de dislocation du cadre national de l'enseignement, de territorialisation. Il demande l'abandon des cités éducatives et le retrait du projet de réforme de l'éducation prioritaire.

Point 3- Amendement Émancipation 3

a- Après la 1e phrase, ajouter : Cette situation est inacceptable. Le Snes s'oppose donc à toute territorialisation de l'éducation nationale et demande en conséquence l'abrogation des réformes qui en attaquent le cadre national, à commencer par les lois, décrets et dispositifs mis en place par le gouvernement Macron (Parcoursup, loi pour une école de la confiance, réforme du lycée, du bac, de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage, du recrutement et de la formation des enseignants…), ainsi que de la réforme du collège. Il demande aussi la suppression du conseil d'évaluation de l'éducation.

b- retirer *« des évaluations certificatives »*, remplacer par *« un brevet et bac national fondés sur des épreuves nationales terminales, disciplinaires et anonymes et reconnus par un diplôme à valeur nationale. »*

Point 4 Amendement Émancipation 4

1er & : Remplacer « partie » par **« tous »** et ajouter : « **le Snes défend la totale liberté pédagogique et académique individuelle des enseignants, de la maternelle à l'université ».**

Soit : « Les professionnels doivent pouvoir définir et adapter **tous** leurs objectifs, méthodes, pratiques, modalités d'évaluation choisies, et avoir la liberté de s'exprimer sur ces sujets. **Le Snes défend la totale liberté pédagogique et académique individuelle des enseignants, de la maternelle à l'université** »

Thème 2 : Syndicalisme

Depuis un an, c'est un véritable "état d'exception" qui s'est mis en place suite aux déclarations de Macron "nous sommes en guerre". Les libertés fondamentales sont gravement mises en cause. L'activité syndicale est aussi menacée. Or, le droit syndical a été conquit suite à d'importantes luttes. Le congrès du SNES doit se situer clairement en défense des libertés fondamentales.

Motion *Émancipation* 1 : **En finir avec l'état d'exception, défendre les libertés démocratiques**

La loi du 23 mars 2020 instaure un "état d'exception". L'exécutif se voit octroyer des pouvoirs exceptionnels. À l'inverse des mesures de santé nécessaires, Macron poursuit sa politique sanitaire scandaleuse, refuse de satisfaire les revendications des soignants, poursuit la fermeture de lits, diminue le nombre de personnels formés… Les attaques contre les personnels soignants, enseignants… se multiplient. Par ordonnances, des mesures sont prises pour allonger le temps de travail des salariés, limiter les actions collectives. Le SNES doit exiger l'abrogation de l'"état d'exception" et donc de la loi du 23 mars qui le met en place et de toutes ses prorogations.

Attaché à la défense des libertés fondamentales nécessaires pour s'organiser et combattre, le SNES exige l'abrogation de la loi de sécurité globale, des décrets permettant le fichage des militants, de la loi sur les "principes républicains", de toutes les mesures liberticides.

Pour mener l'offensive contre le statut de fonctionnaire inscrite dans son programme, E. Macron doit aussi s'attaquer au syndicalisme et aux syndicats dont l'audience s'appuie sur la défense des acquis statutaires. Les commissions administrative paritaires (CAP, issues d'un compromis scellé dans l'après-guerre) donnaient au syndicat la possibilité de veiller à l'égalité de traitement des fonctionnaires au regard des règles statutaire nationales. La réforme de l'État initiée par le gouvernement Macron avec la loi TFP vise à étendre *"largement le recours aux contractuels"*. La liquidation des CAP participe du processus de destruction des acquis statutaires en en faisant éclater le cadre national.

Cette loi prévoit de "***Promouvoir un dialogue social plus stratégique***". Par le biais d'"accords locaux", il s'agit d'associer les syndicats à la dislocation du cadre national des acquis statutaires, pour individualiser les droits, mettre en concurrence les personnels.

Dans cette situation, discuter de la baisse de la syndicalisation et des moyens à mettre en œuvre pour y remédier, ne peut être abordé indépendamment de l'orientation développée par le syndicat pour faire face à cette offensive du gouvernement. Tel est le sens de la motion ci-dessous.

BD Emma

Motion *Émancipation* 2 : **Pour un syndicalisme de classe, de lutte et non de "service"*, pour l'auto-organisation des luttes**

Le SNES défend les intérêts matériels et moraux des personnels, les acquis statutaires arrachés par les luttes qui unifient les personnels face à l'employeur. Dans le cadre de la société capitaliste, les intérêts des salariés et ceux du patronat sont antagoniques.

Macron défend les intérêts du capital. Il mène l'offensive contre toutes les conquêtes sociales. Il veut une *"société sans statut",* détruire tous les acquis inscrits dans les statuts, le code du travail, lesquels limitent l'exploitation du travail salarié, développer la concurrence entre les travailleurs pour faire baisser le "coût du travail". Le SNES exige l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique (TFP).

Face à la diminution du nombre de syndiqués, renforcer le syndicat, organe élémentaire d'organisation des personnels pour défendre leurs intérêts collectifs, impose d'analyser clairement la situation.

"Fermeté" et "dialogue", c'est la "méthode générale" de Macron

Dès octobre 2017, le programme *Action publique 2022* engageait l'offensive contre le statut des fonctionnaires, après la disparition du ministère de la Fonction publique, avec G. Darmanin comme ministre de l'Action et des Comptes publics. Il programmait une diminution des dépenses (60 milliards), la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires en cinq ans, l'élargissement du recrutement sur contrat, la multiplication des procédures "en ligne", le développement des partenariats publics privés (PPP), l'externalisation, l'attaque du point d'indice… Qui pouvait croire que ces projets étaient négociables, alors que Macron présentait "l'individualisation" comme porteuse de "nouveaux droits" ?

Le "dialogue social" contre le syndicat et les mobilisations

Après les consultations à l'Élysée puis à Matignon, les réunions de concertations en juillet 2017, ce "dialogue social" s'est poursuivi dans la Fonction publique, au ministère de l'Éducation nationale, désarmant les mobilisations. La loi de transformation de la fonction publique (LTFP) était définitivement votée à l'été 2019, imposant la marginalisation des CAP (déjà au programme des concertations de 2010) et d'importantes attaques contre les droits statutaires. L'offensive s'est poursuivie à l'EN (réforme du recrutement, casse des concours, mise en cause de l'indépendance pédagogique…)

Macron s'est appuyé sur la *"rénovation du dialogue social"* mise en place par les accords de Bercy, les lois antisyndicales de 2008 et 2010 afin d'associer les directions syndicales à la *"révolution copernicienne"* inscrites dans son programme. Les CT, le CSE, etc. instances de "dialogue social" ne sont que des chambres d'enregistrement des décisions du gouvernement visant à faire cautionner par les organisations syndicales la mise en œuvre des "réformes", la destruction des acquis statutaires. Le dialogue social conduit à la division, à cadenasser les mobilisations et affaiblit le syndicat.

Attaché à l'indépendance syndicale vis-à-vis de l'État, considérant que le syndicat et l'employeur ne sont pas des "partenaires sociaux", le SNES décide de rompre le dialogue social avec le gouvernement et avec toutes les instances de concertation mises en place par les lois de 2008-2010 et les structures qui avec la loi FTP visent à le renforce. Il demande l'abrogation de ces lois.

Syndicalisme de lutte ou syndicalisme de service ?

Le SNES tient sa légitimité du nombre de ses syndiqués, de l'orientation défendue pour assurer la défense de leurs intérêts matériels et moraux, des conquêtes sociales arrachées par les luttes. Attaché à l'indépendance vis-à-vis de l'État (et du patronat) le SNES doit refuser le "syndicalisme de service" (l'adhésion au syndicat conditionne certaines prestations)*. Ce type de syndicalisme est prôné par le gouvernement, le patronat, l'Institut Montaigne… Il vise à renforcer la soumission du syndicat aux objectifs de l'employeur en en faisant un "médiateur", un "corps intermédiaire" pour limiter la conflictualité. Dans la Fonction publique, l'enseignement, il prône la négociation à tous les niveaux pour disloquer le cadre

national des acquis statutaires. Seule la lutte unitaire en défense des droits et intérêts collectifs, nationaux peut permettre de faire face à l'offensive du gouvernement. Le combat pour l'abrogation de toutes les réformes Macron-Blanquer doit guider l'orientation du syndicat.

La section d'établissement (S1) est l'outil fondamental pour assurer la défense des droits collectifs dans l'établissement. C'est par les informations données aux syndiqués et personnels, par ses réunions, ses prises de positions, que se construit l'unité des personnels autour de leurs revendications. Le S1 doit assurer l'indépendance du syndicat par rapport à la hiérarchie et contrecarrer toute tentative de faire du CA l'unique interlocuteur du chef d'établissement. Par ses débats et ses propositions, la section d'établissement contribue à l'élaboration démocratique des positions et des actions du syndicat.

Pour un syndicalisme de classe, pour l'auto-organisation des luttes

Le SNES (avec la FSU) doit favoriser la tenue d'AG du personnel avec les syndicats, la coordination et la centralisation de ces structures à l'échelle locale, voire nationale. En veillant notamment à la représentativité et à la démocratie de ces organes (intégrant les représentants syndicaux) favorisant l'auto organisation des luttes pour gagner sur les revendications.

En parallèle, il doit œuvrer pour que la FSU soit un élément actif de la réalisation de l'unité syndicale sur les revendications des personnels et au delà d'une véritable réunification syndicale sur les bases historiques du syndicalisme dans le mouvement ouvrier, telles qu'elles sont rappelées dans les statuts du SNES *: "Le but final du syndicat est l'émancipation complète des travailleurs, cette émancipation ne pouvant être obtenue que par l'expropriation capitaliste".*

* À noter que le danger de l'évolution du SNES vers 'un "syndicalisme de service" est bien réel lorsqu'on lit les contributions de certains responsables nationaux : cf. notamment la contribution de Magali Espinasse : https://congres2021.blog.snes.edu/wp-content/uploads/sites/9/2021/03/contribution-syndicalisation-magali-espinasse-david-coronat-aide-aux-collegues-contractuels.pdf

Amendements Émancipation

Paragraphe 1 - Amendement 1 :

Ajouter : **Le congrès du SNES de Lyon se prononce pour l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique.**

Paragraphe 3 - Amendement 2 :

La section syndicale d'établissement (S1) doit redevenir un outil fondamental pour défendre les droits collectifs dans les établissements. C'est par leur réunion, leur prise de position que se construit l'unité des salarié.es autour de leurs revendications. C'est ce qui permet de contrecarrer toute tentative de faire du CA l'unique interlocuteur et pseudo contre-pouvoir des directions d'établissement.

Paragraphe 5 - Amendement 3

Supprimer le § 5 ; le remplacer par :

Le SNES refuse le "syndicalisme de service"*.

S'agissant des contractuels, le SNES se bat pour exiger de l'employeur un salaire et des indemnités de déplacements à la hauteur des besoins ainsi que leur titularisation immédiate. C'est en défendant leurs revendications que le Snes pourra renforcer leur syndicalisation.

Action

Face à la situation dans laquelle se trouvent les personnels pour travailler, les élèves pour étudier, notre syndicat ne peut se contenter *"d'organiser la résistance face aux protocoles sanitaires incohérents"*, ou de demander "*un plan d'urgence et de relance massif au moyen d'un collectif budgétaire".*

Loin de pouvoir faire face à l'épidémie de Covid, les contre-réformes d'E. Macron sont à l'origine de la gestion calamiteuse de la situation. L'accélération de la destruction de l'hôpital public et du système de santé et la course à la dislocation du cadre national de l'Enseignement public, des diplômes, du statut des personnels se combinent. Et la motion "action" présentée par la direction U&A. On ne peut préparer "Le jour d'après" sans mener un combat intransigeant et frontal contre la politique de l'actuel gouvernement.

Émancipation : motion "Action"

Le congrès du SNES de Lyon constate que loin de prendre les mesures nécessaires pour faire face à la situation sanitaire, Macron met gravement en cause les libertés démocratiques ; il poursuit l'offensive contre l'hôpital public, le système de santé, la sécurité sociale, l'enseignement public et contre tous les personnels.

1- Pour le congrès du SNES de Lyon, l'urgence exige qu'au lieu de demander des "efforts aux soignants", le gouvernement satisfasse immédiatement les revendications des personnels hospitaliers, notamment : augmentation des salaires (300€ pour tous), arrêt immédiat des suppressions de lits et des restructurations, le rétablissement de tous les lits supprimés. L'ouverture de lits exige le recrutement massif de personnel ce qui implique une véritable revalorisation des salaires (déblocage du point d'indice dans toute la Fonction publique).

2- Le congrès du SNES de Lyon considère qu'on ne combat pas une épidémie avec des mesures liberticides. Le congrès se prononce pour l'abrogation des lois et mesures liberticides à commencer par la loi du 23 mars 2020 et de ses prorogations qui imposent un véritable état d'exception.

3- Dans l'enseignement public, les suppressions de postes accompagnent la mise en œuvre de la réforme du bac et du lycée. Et une nouvelle offensive est d'ores et déjà engagée appuyée sur le Grenelle de l'éducation, les multiples concertations dans le cadre de l'Agenda social du ministre.

Le ministre Blanquer a salué le document *"Quels professeurs au 21è siècle ?",* en précisant que ce rapport "*dit très clairement ce qui peut nous permettre de nous moderniser"* et qu'il "*propose un chemin vers cette évolution souhaitable pour la fonction professorale"*. Ce document préconise de développer l'autonomie des établissements ("*sur les questions pédagogiques, de ressources humaines et d'allocation des moyens"*), d'introduire le salaire au "mérite", d'augmenter le temps de travail des enseignants et de remettre en cause la liberté pédagogique sous couvert de "travail en équipe", de relier l'avancement des personnels à un référentiel de compétences, et d'avancer vers un enseignement au rabais pour de larges pans de la jeunesse.

Les conclusions des ateliers du Grenelle de l'éducation et les préconisations du rapport *"Quels professeurs au 21è siècle ?"* se rejoignent et constituent une menace pour le cadre national de l'école et pour le statut.

La réforme des concours et le projet de réforme de l'éducation prioritaire avec l'expérimentation des contrats locaux d'accompagnement (CLA) constituent les premières tentatives de mise en application de ces préconisations.

Le congrès du SNES de Lyon considère que la responsabilité de notre syndicat est de s'opposer à cette offensive et d'informer les personnels. Ce qui implique que le SNES :

- Dénonce les objectifs du Grenelle de l'éducation, refuse toute concertation sur ces bases inacceptables et annonce qu'il combattra toute velléité de redéfinition du métier d'enseignant et de mise en œuvre du Grenelle.

- Exige l'abrogation de la réforme de la formation initiale et des concours, et quitte le comité de suivi des INSPÉ.

- Se prononce pour le retrait du projet de réforme de l'éducation prioritaire et de l'expérimentation des CLA, refuse toute concertation sur ce projet et quitte les comités de suivi locaux.

- S'adresse en ce sens aux autres organisations syndicales pour réaliser l'unité sur ces revendications et préparer la mobilisation nationale avec l'objectif d'infliger une défaire au gouvernement.

Le congrès estime que gagner sur ces objectifs ouvrirait la voie à la remise en cause de toute la politique scolaire du gouvernement, et à la satisfaction des multiples revendications des personnels (annulation des suppressions de postes et créations des postes nécessaires, augmentation des salaires, …).

Alors qu'il mène l'offensive contre les acquis des travailleurs en France, la politique extérieure d'E. Macron s'inscrit dans la continuité de sa politique intérieure. Nous ne pouvons ignorer les relations étroites entretenues entre les travailleurs français et algériens, ni les mobilisations qui se sont déroulées ici en soutien au Hirak.
Par ailleurs, un collectif s'est constitué à Lyon en soutien aux droits démocratiques du peuple catalan.
C'est ce qui motive les deux motions ci-dessous.

Motion Émancipation : **Soutien à la mobilisation en Algérie**

En Algérie, depuis le 16 février 2021, malgré la répression, ce sont d'immenses manifestations qui se sont déroulées dans l'ensemble du pays. Deux ans après le surgissement du Hirak, les marches du vendredi reprennent un peu partout rassemblant des milliers d'Algériens : l'objectif d'en finir avec le régime est à nouveau clairement affirmé par les mots d'ordre : *"État civil et non militaire", "Tebboune illégitime !",* "Nous ne sommes pas ici pour faire la fête, mais pour vous faire partir *!". "Remettez le pouvoir au peuple, le peuple rejette la parodie des législatives du 12 juin".* Les manifestants exigent de même que la libération de tous les détenus du Hirak.

Considéré comme "illégitimes", le Président A. Tebboune cherche à reprendre la main. Il veut notamment mettre en place les "réformes structurelles" dictées par le FMI.

Le congrès du SNES de Lyon apporte son soutien à la mobilisation populaire en Algérie.

Il exige la libération immédiate de tous les détenus d'opinion.

Quarante-huit heures après l'annonce des élections anticipées, A. Tebboune recevait un appel téléphonique d'E. Macron. Un communiqué les deux présidents indiquait qu'ils ont décidé de *"poursuivre la coordination entre les deux parties en vue de booster la coopération bilatérale dans divers domaines et rapprocher les vues sur certains dossiers"*. Cet appui d'E. Macron à A. Tebboune, alors que le pouvoir ne cesse de criminaliser le mouvement, est inacceptable.

Le congrès exige que le gouvernement français mette fin à toute forme de soutien au pouvoir algérien.

Motion Émancipation : **Pour la libération des prisonniers politiques catalans**

Depuis le lundi 14 octobre 2019, 9 femmes et hommes politiques catalans coupables d'avoir organisé un référendum le 1er octobre 2017 sur l'indépendance de la Catalogne sont en prison ou exilés. Et Macron comme l'Union européenne ferment les yeux sur cette situation.

Ce référendum avait été organisé de manière très pacifique, mais n'était pas reconnu par l'État central espagnol et sa tenue avait occasionné une brutale répression menée par la police espagnole.

Il n'a pas suffi au pouvoir central de juger ce vote nul et non avenu, non conforme à la Constitution (constitution de 1978 instaurant la monarchie) : les organisateurs ont été lourdement condamnés pour sédition.

Sans se prononcer en faveur d'une formule particulière (indépendance, autonomie plus ou moins grande, etc.), le congrès du SNES réaffirme le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il demande la libération immédiate de ces prisonniers politiques, leur amnistie et affirme le droit à l'autodétermination du peuple catalan.

Du 17 mai au 3 juin : élections internes pour désigner la direction académique (et nationale) du SNES

Pour que les positions d'*Émancipation* puissent être défendues dans ces instances,

Votez et faites voter *Émancipation* dans vos établissements

Veiller à l'organisation du vote dans l'établissement (tout syndiqué sur la liste Émancipation peut co-organiser le vote) ou par correspondance. Vote sous double enveloppe : placer le bulletin de vote renseigné dans une 1ère enveloppe, puis la glisser dans une autre portant les mentions : nom, prénom, catégorie, établissement, signature. La mettre dans l'urne et signer la feuille d'émargement sur laquelle figure la liste des syndiqués, en face de son nom.

Par correspondance, poster ce "vote sous double enveloppe" avant le 3 juin en le plaçant dans une 3e enveloppe à l'adresse suivante : SNES, 16, rue d'Aguesseau 69007 Lyon. Inscrire sur l'enveloppe "vote interne isolé" ou "vote interne retraité".